

Le Conseil exige des explications

GRANDSON Après la manifestation contre la fermeture du passage à niveau entre les Tuileries et En Chamard, l'heure est aux justifications. L'élue Judith Bardet veut que la Municipalité explique son inaction.

TEXTES: CHRISTELLE MAILLARD
PHOTOS: RÉD.

Ils étaient 55 à manifester en mai dernier contre la fermeture du pont reliant la rue des Vergers, aux Tuileries-de-Grandson, à Chamard. Jeudi soir, Judith Bardet est montée seule sur l'estrade (mais soutenue par d'autres élus) pour déposer une interpellation à la Municipalité de Grandson.

«Au vu des informations relayées par nos autorités, de la pose d'un strail (*ndlr: sorte de dallage entre les rails*) pour les poussettes et les vélos, et de la construction d'un nouveau pont, il était difficilement imaginable que cet itinéraire allait être condamné», s'est étonnée l'élue verte. Elle ne comprend d'ailleurs pas pourquoi l'Exécutif ne s'est pas battu pour que ce tronçon reste praticable «comme c'était le cas depuis des décennies», ou, tout du moins, pour trouver une alternative favorable à la mobilité douce.

Car depuis la fermeture du pont de la discorde, le 25 mai dernier, «les cyclistes et piétons sont contraints d'emprunter

d'autres itinéraires non sécurisés, deux fois plus longs et dangereux, passant par la gare de La Brinaz ou la route cantonale», relève Judith Bardet.

Pourtant, il y avait des solutions, selon elle: «Depuis 2019, l'entreprise Travys a informé les autorités grandsonnoises qu'elle envisageait de fermer le passage à niveau pour des raisons de sécurité. Elle a proposé divers scénarios aux communes concernées, malheureusement en l'absence de propositions concrètes de la part de notre Municipalité, elle a dû se résoudre à fermer ce passage.» Et d'enfoncer le clou: «La majorité des usagers de cet itinéraire sont des citoyens grandsonnois, dès lors il me semble que nos autorités se devaient d'étudier cette situation avec plus d'intérêt et d'implication.»

Son collègue de parti Valentin Tanniger a remis une couche sur le dos de la Municipalité, car elle a refusé d'accéder à la demande de manifester de Pro Vélo. Pourquoi? «Manque de renseignements sur le déroulement effectif». Quelques mots, envoyés deux jours avant le



rassemblement, qui ont énervé le jeune Vert. «Cette demande était complète avec un horaire, le lieu et le nombre de personnes attendues. La manifestation respectait aussi les mesures sanitaires ainsi que la législation cantonale, assure Valentin Tanniger, regrettant que la Commune n'ait pas demandé des compléments d'information avant de rendre son verdict. J'aimerais rappeler à la

Municipalité actuelle et future de ne pas abuser de son pouvoir décisionnel. Je doute qu'une vingtaine de cyclistes puisse réellement menacer l'ordre public.» Heureusement pour les manifestants, le pont de la discorde se trouve aussi sur les terres de Montagny qui, elle, a accepté d'accueillir la manifestation du 20 mai dernier.

Ce n'est qu'un au revoir politique

LÉGISLATURE Le Conseil communal de jeudi dernier était le dernier de la législature. L'heure pour les élus qui remplissent de remercier, avec une pincée d'humour, ceux qui raccrochent.

Après Jean Périllard, fidèle membre du Conseil communal de Grandson depuis 43 ans, l'assemblée a félicité et remercié les municipaux sortants. Les élus ont redoublé d'effort pour écrire des petits discours tendres et drôles à la fois. La cheffe «des tuyaux» Christine Leu Métille (à dr.) a eu droit à quelques jeux de mots souterrains, alors que le syndic François Payot (à g.) a eu droit à une standing ovation pour ses nombreuses années à la tête de l'Exécutif.





600

signatures ont été récoltées en quelques jours pour la pétition de Pro Vélo « Non à la fermeture définitive du passage à niveau les Tuileries/Montagny ».

La voirie pousse ses murs

INFRASTRUCTURE Mis en route par feu l'édile Dominique Willer, le projet d'agrandissement des locaux de la voirie a été accepté par le Conseil communal, jeudi dernier.

Décorations de Noël, sel pour l'hiver, tracteurs et autres engins de levage, signalétique... Le local de la voirie de Grandson déborde. Hormis la pause de panneaux solaires qui permettent à la Commune de récupérer 13 000 francs par année (contre une dépense de 250 000 francs), le bâtiment de la rue du Jura n'a pas évolué depuis qu'il a été acheté pour le service, en 2001. Or, les activités et le personnel communal se sont étoffés. C'est pourquoi jeudi dernier, le Conseil communal de Grandson a validé à l'unanimité et sans discussion l'investissement de près de deux millions de francs pour agrandir et surélever l'édifice.

Une étape qui n'a pas manqué de faire remonter quelques souvenirs à la surface. «Voilà dix ans que notre défunt collègue Dominique Willer avait fait inscrire ce projet au plan des investissements. Il faut reconnaître qu'il y a eu plusieurs versions, plusieurs études, plusieurs refus de la part de la Municipalité d'aller plus loin ou de concevoir ce qui était proposé. Cette fois, on s'est rangés à ce projet, et avec plaisir, même s'il est deux fois plus cher que ce qu'on avait prévu sur le plan des investissements», révèle le syndic sortant François Payot. Et

Christine Leu Métille, la cheffe des travaux, réseaux et Énergie, de compléter: «La décision de ce soir aurait fait plaisir à Dominique Willer, et je sais qu'elle fait énormément plaisir à l'équipe de la voirie.»

« Je pense que la décision de ce soir aurait fait plaisir à Dominique Willer. »

Christine Leu Métille, municipale

Car le projet permettra aux seize employés de rapatrier sur un seul site l'ensemble de leur matériel et, surtout, de bénéficier d'un lieu de travail sûr et conforme aux normes légales. Aussi, une mini-déchetterie sera créée afin de faciliter la vie aux habitants du quartier.

La commission a toutefois émis quelques recommandations, comme la construction d'un escalier à côté des places de parc pour éviter des détours inutiles. Par ailleurs, Romande Energie ne jugeant pas opportun d'installer des panneaux solaires sur les nouveaux toits, la commission a proposé à l'Exécutif d'instaurer un toit végétalisé ou des panneaux thermiques pour le chauffage sanitaire. Autant de propositions que Christine Leu Métille a promis d'étudier.



DR

Il va falloir lever le pied à la rue Basse

«30 km/h, ça va aussi», scandaient les riverains de la rue Basse, venus manifester (sans autorisation) entre la gare et le château de Grandson, en octobre dernier. Et visiblement, le Canton et la Commune ont fini par donner raison aux manifestants.

En effet, la Municipalité vient d'obtenir le feu vert pour réduire la vitesse des automobilistes entre la gare et le château de 50 km/h à 30 km/h. «La Municipalité a entériné la décision. Il ne reste donc plus qu'à changer la signalisation, ce qui peut prendre encore un peu de temps, mais c'est une bonne nouvelle pour les habitants de la rue Basse», s'est félicité l'édile Francesco Di Franco, jeudi soir lors du Conseil communal.

Evidemment, la situation n'est pas aussi simple que cela, il y a bien sûr tout un processus administratif à respecter, à commencer par informer la population de cette nouvelle mesure pour qu'elle puisse, le cas échéant, s'y opposer. «On



s' imagine que personne ne fera recours», estime l'édile de la police. En revanche, il reconnaît que l'instauration de cette limitation de vitesse implique bien plus qu'un changement de panneaux. «On a trois beaux totems qu'on va devoir enlever. Il faut donc qu'on réfléchisse à ce que l'on veut faire et comment. Mais le but est d'avancer le plus rapidement possible», conclut Francesco Di Franco.